



## NUMÉRO 212

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021

#### **Appel nominal / 2**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 2**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars et 8 juillet 2021 / 3**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire / 3**

#### **Annonce relative au départ du DGS / 3**

#### **Communication sur l'actualité GPSO / 3**

#### **Communication sur la rentrée scolaire / 3**

#### **Communication sur la situation de la COVID-19 / 5**

- 1.** SPL Val de Seine Aménagement - Election de deux représentants de la Ville au Conseil d'administration - Autorisation de présenter la candidature de la Ville à la présidence de la SPL. / 5
- 2.** SPL Seine Ouest Aménagement - Election d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPL. / 6
- 3.** GPSO- Election d'un représentant de la Ville au conseil de territoire. / 6
- 4.** Désignation d'un élu à la Commission de l'urbanisme et des travaux et election de Madame Marie- Noëlle CHAROY en commission municipale. / 7
- 5.** Métropole du Grand Paris- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Election d'un nouveau représentant suppléant en remplacement de M.MOUGIN. / 7
- 6.** Comité de coordination routière des travaux du Grand Paris Express - Nomination d'un nouveau représentant titulaire. / 7

**7.** Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2021 relative au budget principal et au budget annexe Location Immobilière - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables- Remises gracieuses - Attribution de subventions - Dispositif chéquier familles nombreuses. / 7

**8.** Fiabilisation des comptes - Mise à jour de l'actif. / 10

**9.** Règlement budgétaire et financier de la commune de Boulogne-Billancourt. / 10

**10.** Prolongation de la garantie d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignation accordée par la ville de Boulogne-Billancourt à la SPL Val de Seine Aménagement jusqu'au 31/12/2022. / 10

**11.** Prolongation de la garantie d'emprunt de la Caisse d'Épargne accordée par la ville de Boulogne- Billancourt à la SPL Val de Seine Aménagement jusqu'au 31/12/2022. / 10

**12.** Transfert à RATP HABITAT des garanties d'emprunts accordées à LOGIS TRANSPORTS et Réaménagement de la dette à l'égard de la Caisse des dépôts et consignations. /11

**13.** Personnel communal-Mesures diverses. / 11

**14.** Prolongation des agréments «centre social» par la CAF - Autorisation donnée au maire de signer les conventions avec la CAF pour la prolongation des agréments «animation globale et coordination» et «animation collective familles». / 11

**15.** Recensement de la population - Autorisation donnée au Maire pour organiser et fixer les modalités de la collecte 2022 et 2023. / 12

**16.** Avis sollicité par la Préfecture à la demande d'aménagement d'une chambre funéraire au 108 rue Thiers / 33 rue du Dôme, déposée par S.A.S. FUNECAP IdF. / 12

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

**17.** Attribution d'une subvention à Immobilière 3F pour la création de 5 logements sociaux sis 29 rue Louis Pasteur à Boulogne-Billancourt. / **13**

**18.** Protocole transactionnel avec les sociétés LPCR collectivités publiques, LPCR DSP Yves KERMEN, LPCR DSP Marcel BONTEMPS, LPCR DSP LE MANEGE ENCHANTE - LE CARROUSEL DES OURS. / **13**

**19.** Équipement de petite enfance «Le Manège enchanté» - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. / **14**

**20.** Équipement de petite enfance «Yves Kermen» - Délégation de service public - Approbation du choix du délégataire - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante. / **14**

**21.** Convention d'objectifs et de financement - Prestation de service pour le «Lieu d'accueil enfants parents» entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la période 2021-2024. / **15**

**22.** Espace Santé Jeunes : Convention d'objectif et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine, relative à la subvention pour le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes. / **15**

**23.** Espace Santé Jeunes - Convention avec les collègues Jean Renoir, Paul Landowski, Bartholdi, Jacqueline Auriol et avec le lycée Etienne-Jules Marey. / **15**

**24.** Attribution de primes exceptionnelles aux athlètes de haut niveau médaillés lors de compétitions internationales, européennes ou nationales. / **16**

**25.** Maison de la Planète - Adoption du règlement intérieur. / **17**

**26.** Approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public pour le marché biologique d'approvisionnement de plein vent sis Route de la Reine à Boulogne-Billancourt. / **19**

Le 30 septembre 2021 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 24 septembre 2021.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Michel AMAR, Mme Béatrice BELLIARD, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Sandy VETILLART, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, Mme Elisabeth DE MAISTRE, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Claude ROCHER, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Stéphanie MOLTON, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Thomas CLEMENT, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. André DE BUSSY, M. Sidi DAHMANI, Mme Emmanuelle BONNEHON, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Nicolas MARGUERAT, M. Sébastien POIDATZ, Mme Dorine BOURNETON, Mme Marie-Laure FOUASSIER, Mme Cathy VEILLET, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Philippe MARAVAL, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Marie THOMAS, Mme Laurence DICKO, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Guillaume BAZIN, M. Yann-Maël LARHER, Mme Agathe RINAUDO, Mme Constance PELAPRAT, Mme Marie-Noëlle CHAROY, M. Denys ALAPETITE, Mme Clémence MAZEAUD, M. Antoine DE JERPHANION, M. Evangelos VATZIAS, Mme Bai-Audrey ACHIDI, Mme Judith SHAN, M. Bertrand RUTILY, M. Rémi LESCOEUR, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

## EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. Pierre DENIZIOT, qui a donné pouvoir à Mme Christine LAVARDE-BOEDA  
Mme Armelle GENDARME, qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP, sauf pour le point 24  
M. Olivier CARAGE, qui a donné pouvoir à Mme Béatrice BELLIARD  
M. Maurice GILLE, qui a donné pouvoir à M. Claude ROCHER  
M. Hilaire MULTON, qui a donné pouvoir à Mme Clémence MAZEAUD pour les points 1 à 7 et 24

Madame Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose donc de démarrer notre séance

# Séance du 30 septembre 2020

par l'installation d'un nouveau conseiller municipal, puisque Madame Caroline PAJOT m'a fait savoir qu'elle démissionnait de ses fonctions d'élue, à la fois pour des raisons personnelles et professionnelles. Par conséquent, et compte tenu de l'ordre de la liste, Monsieur Denys ALAPETITE a été désigné pour remplacer Madame PAJOT dans ses fonctions de conseiller municipal. Je lui souhaite donc la bienvenue.

## **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 18 MARS ET DU 8 JUILLET 2021**

**M. BAGUET** : Je précise que le procès-verbal du 18 mars est un peu plus succinct qu'habituellement, car nous avons rencontré quelques problèmes techniques et administratifs. Cela étant, il reste bien entendu tout à fait légal.

En l'absence de commentaires, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

## **COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## **ANNONCE RELATIVE AU DEPART DU DGS (DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES)**

**M. BAGUET** : Je vous informe que notre Directeur général des services, Monsieur Etienne DARMAGNAC, m'a demandé sa mutation à compter du 15 septembre 2021 pour rejoindre la mairie de Mantes-la-Jolie. Nous allons donc pourvoir à son remplacement.

## **COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO**

**M. BAGUET** : Avez-vous des questions à poser concernant cette communication ? (Il n'y en a pas). Comme vous pouvez le voir, la Une de cette actualité est consacrée à la signature du Contrat de relance et de transition écologique du Territoire que nous avons signé le 14 septembre dernier avec mes collègues de GPSO (Grand Paris Seine-Ouest), en présence du Préfet des Hauts-de-Seine Monsieur Laurent HOTTIAUX, du Secrétaire général de la préfecture Monsieur Vincent BERTON, et du Sous-préfet chargé des affaires économiques et de la relance de la transition écologique du territoire Monsieur Yoann BLAIS. Malheureusement, ce

contrat n'apporte aucun soutien financier de l'Etat, mais il permet au moins de fixer des objectifs. D'ailleurs, nous pouvons remercier l'Etat qui participe à la rénovation du Port Legrand, puisque nous avons lancé officiellement les travaux de rénovation de cet équipement avec le Préfet de Région et le Préfet des Hauts-de-Seine, ainsi qu'avec les dirigeants d'Haropa. Pour information, je rappelle que le Port Legrand est au débouché de la rue Galliéni.

Pour ce qui est de l'environnement, vous remarquerez que ce document contient beaucoup de propositions, et pour ce qui est de la collecte solidaire, nous poursuivons bien entendu les actions en cours. De la même façon, nous maintenons nos efforts en termes de gaspillage alimentaire dans le cadre de la revalorisation des biodéchets, via l'initiative « Un geste pour l'environnement », tout comme nous poursuivons également nos actions en matière de tri sélectif. Je reviendrai d'ailleurs sur ces sujets, puisque nous avons été félicités par le Sictom pour avoir été le premier territoire à s'engager dans la collecte des déchets alimentaires, et que nous allons même servir d'exemple pour les autres territoires.

S'agissant de l'habitat, nous poursuivons notre politique de rénovation énergétique et de lutte contre la pollution sonore. Quant à la mobilité, nous accentuons nos efforts en matière d'autopartage, et allons également relancer la campagne « La visibilité en vélo, une affaire de sécurité ». En ce qui concerne les entreprises et l'emploi, je rappellerai le plan lancé par l'Etat « Un jeune, une solution », auquel nous adhérons. Enfin, je vous informe qu'un skate-park et une aire de glisse ont été créés au complexe sportif Marcel Bec, ainsi qu'un parcours d'accrobranche destiné aux enfants. A ce propos d'ailleurs, je regrette que les familles Boulonnaises n'utilisent pas beaucoup ce complexe, alors qu'il contient énormément d'équipements, et que l'on y retrouve plus des personnes de Chaville, de Meudon ou d'Issy-les-Moulineaux, et même de Vanves. Peut-être que les Boulonnais trouvent davantage leur bonheur dans la Ville ou dans le Bois de Boulogne situé à proximité. Nous allons donc relancer une communication sur cet équipement, qui, je le rappelle, représente près de 35 millions d'investissements pour GPSO.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

## **COMMUNICATION SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE**

**Mme CORNET-RICQUEBOURG** : Bonsoir chers collègues. La rentrée des classes de l'année 2020-2021 s'est globalement bien passée à Boulogne-Billancourt, et ce, malgré les relatives incertitudes liées à l'épidémie de Covid-19. En effet, nous bénéficions désormais d'une certaine expérience dans la gestion de cette crise sanitaire.

D'autre part, je rappelle que le cadre sanitaire pour le fonctionnement des écoles et des établissements scolaires prévoit une graduation de quatre niveaux, et que Boulogne-Billancourt se situe aujourd'hui au deuxième niveau. Nous étions en effet au troisième niveau avant les vacances d'été, puisque les enfants devaient déjeuner à la cantine par niveaux. Concrètement, le niveau 2 implique des cours en présentiel de la maternelle au lycée, avec la fermeture des classes dans le primaire dès l'apparition d'un cas Covid, et l'éviction des élèves identifiés comme cas contact dans le secondaire, sauf s'ils sont vaccinés.

Par ailleurs, et même s'il s'agit uniquement d'une recommandation du ministère de l'Éducation nationale, sachez que la Ville a décidé d'installer des capteurs de CO2 dans les salles de classes, puisque les directeurs d'écoles nous les ont notamment demandés. Ces capteurs nous permettront d'avoir des indications sur une éventuelle saturation de l'air, et donc du besoin d'aérer les pièces.

Au 30 septembre 2021, soit près d'un mois après la rentrée scolaire, nous avons recensé 27 élèves et deux enseignants porteurs confirmés de la Covid-19, à la fois dans les écoles publiques et privées, et 24 classes ont déjà été fermées temporairement.

S'agissant des effectifs, nous avons constaté une nette diminution, puisque la rentrée s'est déroulée avec 6 783 élèves, contre 7 257 l'année dernière, notamment parce que beaucoup de familles sont parties en province ou en grande banlieue (Yvelines ou Seine-et-Marne principalement). En revanche, les effectifs sont restés relativement stables dans les cinq écoles privées sous contrat, avec 3 096 élèves, puisque le départ de certaines familles a permis à ces établissements d'intégrer de nombreux élèves en liste d'attente. Quant au secondaire public, les effectifs des quatre collèges sont également restés stables, avec 2 432 élèves, contre 2 259 l'an passé, et s'agissant du secondaire privé, les collèges ont enregistré une légère baisse de leurs effectifs comme dans le public. Enfin, nous avons également eu quelques nominations, puisque soit d'anciens enseignants sont devenus directeurs, soit certains directeurs ont changé d'école, soit des nouveaux directeurs ont été nommés cette année.

Du côté des travaux d'été, plus de 1,3 million d'euros ont été consacrés aux écoles. Je pense notamment aux travaux de mise aux normes du groupe Ferdinand Buisson, à la réfection du réfectoire de la maternelle Bellefeuille, à la clôture du parvis et au remplacement des stores de l'école élémentaire Maître Jacques, aux travaux de peinture de l'école élémentaire Sèvres, ou encore à l'installation de diffuseurs vocaux et à la réfection de sols et de châssis de l'école Thiers.

En ce qui concerne la restauration scolaire des primaires, 2 400 élèves en moyenne ont déjeuné à l'école au moins une fois par semaine, ce qui représente 87 % des effectifs. Quant à l'école élémentaire, 3 500 élèves en moyenne ont déjeuné à la cantine, soit 85 % des effectifs. Je précise également que 50 % des repas servis contiennent des produits de qualité et durable, dont au moins 30 % de produits bios, et que nous ambitionnons cette année de passer en Ecocert 2.

Quant aux résultats des baccalauréats, ils sont relativement excellents, puisque nous enregistrons un taux de réussite de 95 % en 2020, pour une moyenne nationale de 88 %.

Concernant l'École municipale des sports (EMS), les stages de cet été ont bien évidemment été adaptés aux contraintes sanitaires, ce qui n'a pas empêché que nous ayons ouvert plus de places qu'en 2020 (2 000 places en 2021 contre 1 508 en 2020). Pour mémoire, je rappelle que l'EMS accueille 15 sections sportives tous les mercredis pour 1 498 places disponibles. Pour de qui est des centres de loisirs, ces structures ont accueilli 5 363 enfants au mois de juillet dans 25 centres, et 1 524 enfants dans les onze centres qui étaient ouverts pendant le mois d'août. Là aussi, la rentrée s'est globalement très bien passée, puisque 3 695 places sont ouvertes pour cette année, contre 3 000 l'an dernier. Ces ouvertures ont donc permis de satisfaire de nombreuses familles, sans compter que la gestion quotidienne des listes d'attentes et des contacts avec les familles ont également permis aux enfants d'avoir une rentrée beaucoup plus sereine. D'ailleurs, 2 981 enfants étaient présents le premier mercredi de la rentrée, soit 424 de plus qu'en 2020 – ce qui dénote bien le succès de nos centres de loisirs. Pour ce qui est des plus grands, ces derniers ont bénéficié du programme d'activités estivales des 12-17 ans (street art, tuning, mangas), et 196 participants ont ainsi assisté aux 19 stages et aux 15 sorties proposés. D'autre part, sachez que 346 jeunes ont rejoint le Déclif Ado en juin et juillet, malgré le contexte sanitaire, et que cette structure est également restée ouverte au mois d'août pour la première fois.

Par ailleurs, je vous informe que 30 animateurs ont été nommés référents au sein des équipes de ces centres de loisirs pour accompagner les enfants porteurs de handicap, et qu'une brigade spécialisée est actuellement en cours de création pour leur venir en renfort.

Du côté des ateliers artistiques, 1 449 enfants se sont inscrits en début d'année, et s'agissant des séjours d'été, nous avons enregistré 295 départs en 2021 contre 274 en 2020, sachant, bien entendu, qu'il s'agissait de séjours en France, puisque les longs et moyens courriers ont été annulés en raison de la crise sanitaire. Bien évidemment, et comme chaque année, nous avons aussi proposé à ceux qui ne pouvaient pas partir en vacances de participer à des séjours organisés par la Ville

# Séance du 30 septembre 2020

et ce, dans des conditions financières équivalentes à celles d'un centre de loisirs. Seize enfants âgés de 6 à 11 ans, qui avaient été identifiés au préalable par des assistantes sociales scolaires, ont ainsi bénéficié de ce dispositif, et donc pu partir en vacances.

S'agissant du BIJ (Bureau d'Informations Jeunesse), et même si la fréquentation en présentiel de cette structure a été perturbée, la situation n'a pas empêché de maintenir un lien fort avec les jeunes, puisque 32 d'entre eux se sont inscrits aux sessions de formation de la première partie du BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) pendant les mois de juillet et août. Quant au Conseil communal des enfants, cette instance a également repris ses activités, et les nouveaux arrivants entreront après les élections qui se dérouleront le 19 octobre prochain. D'ailleurs, la cérémonie d'intronisation a d'ores et déjà été programmée le 10 novembre. Nous espérons donc que ces enfants pourront participer à beaucoup plus d'activités qu'en 2020 si les conditions sanitaires nous le permettent.

Enfin, je rappelle que 2021 est également l'année du renouvellement de Boulogne-Billancourt au dispositif « Ville amie des enfants » décerné par l'UNICEF. A ce titre, je rappelle que des animations seront prévues le lundi 11 octobre prochain dans le cadre de la journée internationale de la fille, sans oublier la Semaine des droits de l'enfant, qui se déroulera, comme tous les ans, au mois de novembre. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Je serai beaucoup plus enthousiaste que vous en disant que la rentrée s'est « très, très bien passée ». Je crois même que c'est la première fois que tous les postes d'enseignants étaient pourvus dans le primaire à Boulogne-Billancourt, et pas par des remplaçants mais bien par des titulaires. Nous avons également rencontré les nouvelles directrices et directeurs d'écoles avec les élus et avec l'inspectrice, et tous étaient ravis d'avoir été nommés à Boulogne-Billancourt.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

## COMMUNICATION SUR LA SITUATION DE LA COVID-19

**M. BAGUET :** Le taux d'incidence des Hauts-de-Seine était de 109 au 12 septembre dernier, et de 63 hier, contre 72 en Île-de-France et 57 au niveau national – sachant que les enfants de primaire ne seront plus obligés de porter de masques si nous passons en-dessous de 50. Concernant le taux de positivité des tests, celui-ci est passé de 1,7 à 1,1, et s'agissant de la tension hospitalière, celle-ci est passée de 28 % à 24 % dans les Hauts-de-Seine (contre 30 en Île-de-France et 28,4

au niveau national). Quant aux taux de vaccination, 69,85 % des Boulonnais avaient reçu au moins une dose la semaine dernière, contre 71 % dans le département des Hauts-de-Seine, 73,83 % en Île-de-France, et 75 % au niveau national.

Pour ce qui est de notre centre de vaccination, nous avons procédé à 86 513 injections à hier, ce qui est plutôt un résultat satisfaisant. D'autre part, je rappelle que le gymnase Denfert Rochereau a été restitué aux collègues et aux associations pour les activités sportives à la demande du Préfet. Nous avons donc créé deux autres centres de vaccination, dont un dans la salle du Parchamp, et un autre dans la salle polyvalente du Pont-de-Sèvres. Par ailleurs, je rappelle également que nous avons installé des centres de vaccination mobiles pendant l'été, et que nous avons ainsi vacciné des habitants du Pont-de-Sèvres, du square de l'Avre et des Moulineaux, ou encore du Foyer Soleil. D'une manière générale, et d'après les chiffres de la Sécurité sociale, nous avons aussi constaté que certains quartiers se faisaient moins vacciner que d'autres – et nous ne savons pas pourquoi. Par exemple, les habitants du quartier Silly ne sont vaccinés qu'à 19,56 %. Viennent ensuite ceux du quartier République et du centre-ville, puis ceux du quartier Billancourt et du quartier des Princes, et enfin les habitants du quartier Parchamp. Avez-vous des questions à poser concernant ces différentes communications ? (Il n'y en a pas). Dans ce cas, je vous propose d'entamer notre du jour.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

**M. BAGUET :** Si vous en êtes d'accord, je vous propose de modifier légèrement notre ordre du jour, et de commencer par les délibérations de Madame GENDARME, puisque celle-ci doit nous quitter en cours de séance. (Les élus acceptent cette proposition).

## 1. SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT - ELECTION DE DEUX REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION - AUTORISATION DE PRÉSENTER LA CANDIDATURE DE LA VILLE À LA PRÉSIDENTE DE LA SPL

**M. BAGUET :** Nous devons donc remplacer notre regretté Gauthier MOUGIN, sachant que Monsieur MARQUEZ m'a également notifié sa démission au sein du Conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement pour des raisons professionnelles. Je vous propose ainsi de remplacer Monsieur MOUGIN par Madame GODIN, et remplacer Monsieur MARQUEZ par Madame LAVARDE-BOEDA, qui a finalement eu le feu vert du Sénat pour réintégrer cette instance après de nombreuses enquêtes parlementaires – pour des raisons de cumul de mandats. Nous sommes donc heureux de son retour. Enfin, je vous

propose également de désigner Madame GODIN comme président de la SPL. Avez-vous des questions à poser ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

**M. DE JERPHANION :** Merci. Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Pouvons-nous également par cohérence présenter la candidature de Monsieur Denys ALAPETITE, notre nouveau conseiller municipal, puisque je m'étais présenté pour être représentant au sein de ce Conseil d'administration au début de ce mandat ? Si tel est le cas, je précise que nous ne demanderons pas de vote à bulletin secret, mais un vote à main levée.

**M. BAGUET :** Oui bien sûr, il n'y a aucun problème. Qui est contre le vote à main levée ? (Personne). Dans ce cas, je vous propose de mettre aux voix la candidature de Monsieur ALAPETITE.

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 50  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 51  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

- Madame Marie-Laure GODIN, 45 voix : élue
- Madame Christine LAVARDE, 45 voix : élue
- Monsieur Denys ALAPETITE, 4 voix.

*A l'issue du vote, Mesdames GODIN et LAVARDE-BOEDA sont désignées pour représenter la Ville au sein du Conseil d'administration de la SPL Val de Seine Aménagement.*

## **2. SPL SEINE-OUEST AMÉNAGEMENT - ELECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SPL**

**M. BAGUET :** Nous devons cette fois-ci désigner un représentant de la Ville au sein de la SPL de GPSO Seine-Ouest Aménagement, à la fois au Conseil d'administration et aux Assemblées générales. Je vous propose la candidature de Madame GODIN. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. DE JERPHANION :** Nous proposons là encore la candidature de Monsieur ALAPETITE.

**M. BAGUET :** Très bien. Qui est pour la candidature de Monsieur ALAPETITE ?

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 50  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 51  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

- Madame Marie-Laure GODIN, 45 voix : élue
- Monsieur Denys ALAPETITE, 4 voix

*A l'issue du vote, Madame GODIN est désignée pour représenter la Ville au Conseil d'administration et aux assemblées générales de la SPL Seine-Ouest Aménagement.*

## **3. GPSO- ELECTION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL DE TERRITOIRE**

**M. BAGUET :** Nous devons désigner un représentant de la Ville au Conseil de territoire à la place de Monsieur LOUAP, puisque ce dernier prend automatiquement la place de Monsieur MOUGIN comme conseiller métropolitain à la MGP (Métropole du Grand Paris). Je vous propose donc de désigner Monsieur AUCLAIR, d'une part au nom de la parité et d'autre part au nom de la compétence « sport ». Y a-t-il d'autres candidatures ? (Il n'y en a pas). Dans ce cas, je vous propose de passer au vote à bulletin secret, comme l'impose la loi, et de désigner Messieurs LESCOEUR et ROCHER, ainsi que Mesdames RAPILLY-FERNIOT et PALAPRAT comme scrutateurs.

18 heures 35 : Il est procédé au vote à bulletin secret.

Les candidatures sont les suivantes :

Liste présentée par la majorité : Monsieur Bertrand AUCLAIR

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 50  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 45

A obtenu :

- Liste présentée par la majorité : Monsieur Bertrand AUCLAIR, 45 voix : élu.

# Séance du 30 septembre 2020

## 4. DÉSIGNATION D'UN ÉLU À LA COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX, ACTUALISATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS, ÉLECTIONS DE MADAME MARIE-NOËLLE CHAROY ET DE MONSIEUR DENYS ALAPETITE EN COMMISSION MUNICIPALE

**M. BAGUET :** Nous devons maintenant désigner plusieurs élus au sein des différentes commissions. Acceptez-vous tout d'abord de procéder à un vote à main levée ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote à main levée). D'autre part, je vous propose également de changer le nom de la Commission des finances, et de l'appeler désormais « Commission des finances et des affaires économiques ». (L'ensemble du Conseil municipal accepte cette proposition).

Les candidatures sont les suivantes :

- En remplacement de Monsieur Gauthier MOUGIN à la commission de l'urbanisme et des travaux : Madame Marie-Laure GODIN.
- En remplacement de Madame Marie-Laure GODIN à la commission des affaires générales et sociales : Monsieur Pierre DENIZIOT.
- En remplacement de Monsieur Pierre DENIZIOT à la commission des finances : Madame Constance PELAPRAT.
- En remplacement de Madame Constance PELAPRAT à la commission des affaires générales et sociales : Madame Marie-José ROUZIC-RIBES.
- En remplacement de Madame Marie-José ROUZIC-RIBES à la commission des finances : Madame Marie-Noëlle CHAROY.
- En remplacement de Madame Caroline PAJOT à la commission des finances : Monsieur Denys ALAPETITE.

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 50  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 55

- Est élue à la commission de l'urbanisme et des travaux : Madame Marie-Laure GODIN.
- Sont élus à la commission des affaires générales et sociales : Monsieur Pierre DENIZIOT et Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES.
- Sont élus à la commission des finances : Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY et Monsieur Denys ALAPETITE.

**M. BAGUET :** Je vous remercie.

## 5. MÉTROPOLE DU GRAND PARIS- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) - ÉLECTION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR MOUGIN

**M. BAGUET :** Je vous propose de désigner Monsieur LOUAP pour remplacer Monsieur MOUGIN.

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 50  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 55  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 55

A obtenu :

- Monsieur Pascal LOUAP, 55 voix : élu.

## 6. COMITÉ DE COORDINATION ROUTIÈRE DES TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS - NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT TITULAIRE

**M. BAGUET :** Nous vous proposons de désigner Monsieur Bertrand-Pierre GALEY comme membre titulaire, et Monsieur Alain MATHIOUDAKIS comme membre suppléant.

Conseillers inscrits : 55  
Conseillers présents : 50  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 51  
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 51

Ont obtenu :

- Représentant titulaire : Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, 51 voix : élu.
- Représentant suppléant : Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, 51 voix : élu.

## 7. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2021 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AU BUDGET ANNEXE LOCATION IMMOBILIÈRE - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES- REMISES GRACIEUSES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - DISPOSITIF CHÉQUIER FAMILLES NOMBREUSES

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Cette délibération comporte plusieurs points. Nous vous demandons tout d'abord d'abonder l'enveloppe des créances éteintes et des admissions en non-

valeur, et d'accorder également deux remises gracieuses. D'autre part, il vous est proposé de verser une subvention de 25 000 euros en investissements à l'association Voiles de Seine, au titre de son déménagement sur la base de Saint-Quentin en Yvelines pendant les travaux du Port LeGrand, et 25 000 euros de subvention complémentaire au Comité des œuvres sociales (COS) au titre du fonds d'aide spécial pour les obsèques, ainsi que 500 euros en investissement pour l'Association des Locataires de l'Immeuble Pont-de-Sèvres (ALIPS). Par ailleurs, nous vous proposons également de verser certaines subventions qui avaient déjà été inscrites lorsque nous avons signé ce document en mairie le 20 mai dernier, mais qui n'avaient pas été attribuées, comme le solde de la subvention de l'ACBB pour 818 000 euros, ou encore la ventilation des subventions au CLSPD. Enfin, cette délibération prévoit aussi une mise à jour des subventions versées aux associations éligibles au chèque famille, pour intégrer notamment la Recyclerie sportive qui ouvrira prochainement ses portes.

Par ailleurs, cette décision modificative comprend également 2,1 millions d'euros inscrits en fonctionnement et 8,2 millions d'euros en investissement, sachant que ces deux chapitres sont équilibrés – ce qui signifie que la dette anticipée au 31 décembre reste inchangée en données consolidées à 76,7 millions d'euros. Concernant la section de fonctionnement, et hormis les primes attribuées aux Jeux Olympiques, les autres subventions concernent :

- La brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour 117 000 euros, en plus des 250 000 euros déjà versés en investissements ;
- Une augmentation des charges courantes pour 350 000 euros, liée essentiellement au contexte sanitaire et au contexte sécuritaire (gardiennage), soit au titre du centre de vaccination, soit dans le cadre du renforcement des mesures Vigipirate ;
- Une augmentation des charges de personnels de 1,5 million d'euros, liée aux effets de la Covid-19, sachant qu'elles resteront inférieures à celle du Compte administratif de l'année 2014 – c'est-à-dire sept ans plus tard.

S'agissant des recettes, sachez que les 1,2 million d'euros que nous avons anticipés pour le FSRIF (Fonds de solidarité de la région Île-de-France) ne seront finalement pas prélevés, puisque ce fonds n'a pas augmenté cette année et que la ville de Paris a été appelée à hauteur de sa contribution naturelle. D'autre part, nous avons également pu inscrire 2 millions d'euros supplémentaires liés aux droits de mutations, puisque ceux-ci restent toujours aussi dynamiques. En revanche, notre prélèvement au titre de la réforme globale de la dépenalisation du stationnement s'élève malheureusement à plus de 1 million d'euros cette année. J'ai d'ailleurs bon espoir que les choses évoluent très prochainement dans ce dossier, puisque ces

hausse successives ont créé une solidarité de l'ensemble des maires des villes de plus de 10 000 habitants en Île-de-France.

Du côté de la section d'investissement, les crédits concernent l'ouverture de deux autorisations de paiement, dont une de 41 millions d'euros au titre d'un programme d'acquisition-cession qui se déroulera sur plusieurs exercices budgétaires – pour permettre de valoriser le foncier qui avait été délégué à l'EPFIF (Etablissement public foncier d'Île-de-France) –, et une autre de 6 millions d'euros pour l'acquisition du terrain de l'Abreuvoir. Quant au reste de la section d'investissement, celle-ci s'équilibre notamment par des décalages de paiement d'opérations, ou par des reports d'opérations en 2022. Enfin, cette décision modificative concerne aussi le budget Location immobilière, cette fois-ci pour 59 000 euros, notamment pour payer la taxe sur les parkings qui a donc augmenté de plus de 30 % en deux ans.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Monsieur VATZIAS a demandé quelles étaient les catégories de créances qui avaient été passées en non-valeur, et Madame LAVARDE a répondu à cette question en commission. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur ALAPETITE.

**M. ALAPETITE :** Si l'on regarde le tableau de la page 12, il apparaît donc que les autorisations de programme augmentent de 47 millions d'euros, soit une hausse non négligeable de 9 %. S'agissant des raisons, il semblerait que cette augmentation concerne à la fois la reprise des acquisitions déléguées à l'EPFIF, et l'acquisition du terrain situé 16 rue de l'Abreuvoir. D'ailleurs j'imagine qu'il s'agit du terrain de 5 hectares qui inclut le Centre technique départemental actuel, ainsi que les terrains de tennis du TCBB (Tennis club de Boulogne-Billancourt) et une friche en déshérence. Voici donc mes deux questions. Premièrement, pourquoi l'EPFIF se dégage-t-il des opérations actuelles et futures à Boulogne-Billancourt, et le fait-il sans vendre directement aux promoteurs ? Deuxièmement, à qui appartient le terrain de l'Abreuvoir, et pourquoi l'acheter, alors que le projet d'installation du Centre technique municipal (CTM) à cet endroit n'a pas encore donné lieu à une véritable concertation locale ou à des discussions en Conseil municipal, et qu'il s'agit d'un projet aléatoire ?

**M. BAGUET :** Vos collègues auraient pu vous donner ces explications, car ces dossiers remontent à très longtemps, et que cela fait près de 20 ans que nous avons passé des

# Séance du 30 septembre 2020

conventions successives avec l'EPFIF. Je rappelle en effet que l'EPFIF porte quatre projets à Boulogne-Billancourt, dont deux sont actuellement en train de voir le jour – l'EPFIF Paul Bert et l'EPFIF Châteaudun – un concerne l'EPFIF Rhin et Danube, et un quatrième est aujourd'hui terminé – l'EPFIF Bellevue-Galliéni. Nous avons d'ailleurs racheté ces biens avec l'EPFIF et sommes actuellement en train de construire un immeuble de logements sociaux avec notre bailleur Seine-Ouest Habitat.

Concernant ces autorisations de programme, l'idée consiste donc à racheter ces terrains à l'EPFIF pour que les projets s'accélèrent, ce qui nous permettra ensuite de les vendre nous-mêmes aux promoteurs, et de déduire ainsi la différence de l'amende SRU (Solidarité et renouvellement urbain) que nous payons chaque année. Nous avons vérifié ce principe auprès de la Préfecture, et cette opération permet effectivement d'accélérer le calendrier. Je rappelle en effet que nous sommes sous la pression de la Préfecture, et que je passe chaque année devant le tribunal dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU, qui impose au moins 25 % de logements sociaux dans une commune. Nous nous sommes donc engagés auprès de l'Etat pour que ces opérations voient le jour le plus vite possible. De la même façon, nous allons déplacer le CTM situé avenue Edouard Vaillant sur la rue de l'Abreuvoir, et profiterons de cet emplacement pour y construire là aussi des logements sociaux. Nous sommes donc en train de monter une opération partenariale avec l'Etat, qui est propriétaire du terrain de l'Abreuvoir, ainsi qu'avec l'APHP, puisque nous accueillerons l'hôpital Raymond Poincaré sur le site d'Ambroise Paré. D'ailleurs, je vous annonce que les crédits ont été votés au mois de juillet pour 316 millions d'euros, ce qui est une bonne nouvelle.

**M. ALAPETITE :** Cela signifie donc que tous ces projets ne sont pas aléatoires ?

**M. BAGUET :** Ils ne sont pas du tout aléatoires, puisque ces opérations ont été décidées et qu'elles sont d'ores et déjà engagées. Je suis même de nouveau convoqué en Préfecture lundi prochain pour rendre des comptes sur l'évolution de ce terrain, en faveur à la fois de l'APHP et de la Ville. Bref, ces projets suivent leur cours et sont déjà engagés depuis longtemps.

Je sais que votre groupe a voulu faire peur aux riverains en distribuant des tracts mensongers pendant la campagne des élections départementales, pour dire qu'une bretelle d'autoroute déboucherait à cet endroit – ce qui ne sera pas du tout le cas. Nous allons échanger tranquillement avec ces riverains pour leur expliquer que cette situation est dans l'intérêt de la Ville, sachant que j'ai déjà reçu une partie d'entre eux. Je rappelle en effet que nous devons faire des efforts, sans quoi le Préfet prendra la main sur les permis de construire. De plus, je rappelle que le ministre du Logement souhaite que la loi SRU passe à 30 %, et veut également punir les « maires voyous » qui ne sont pas

à 25 %. Certes, nous ne sommes pas à 25 %, mais je ne me sens pas « voyou » pour autant, car la Ville était à 10 % lorsque j'ai été élu Maire et que nous sommes aujourd'hui à 14,72 %. Malheureusement, le Préfet souhaite densifier et bétonner Boulogne-Billancourt, ce à quoi je m'oppose. Nous avons donc un petit bras de fer avec l'Etat sur ce sujet. Par ailleurs, d'un côté l'Etat nous pousse à densifier, et de l'autre il nous met des bâtons dans les roues dans certaines opérations. Je pense par exemple à l'opération Châteaudun, sur laquelle nous avons la possibilité de construire une quarantaine de logements sociaux, mais l'Etat a refusé de loger quatre personnes pour que nous démarrions les travaux – puisque je n'ai plus le droit d'attribution des logements. Voilà pourquoi nous inscrivons ces crédits. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote de cette délibération. Etes-vous d'accord pour que nous procédions à un vote global ? (L'ensemble du Conseil municipal accepte le vote global de cette délibération).

Article 1 : adopté à la majorité par 45 voix pour, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR et Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT s'abstenant, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION et Monsieur Denys ALAPETITE votant contre.

Articles 2, 3, 5 et 6 : adoptés à l'unanimité par 55 voix pour.

18 heures 58 : Présidence de la séance assurée par Madame Marie-Laure GODIN.

**Mme GODIN :** Je vous propose donc de passer au vote de l'article n° 4 de cette délibération, concernant les subventions aux associations.

Article 4 : adopté à l'unanimité par 51 voix pour, les élus suivants quittant la salle pour éviter tout conflit d'intérêts : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Madame Armelle GENDARME et Monsieur Bertrand AUCLAIR, en tant que membre du Comité directeur de l'ACBB, et Monsieur Pascal LOUAP en tant que membre du Conseil d'administration du CEBIJE.

**Mme GODIN :** Je vous remercie. Je vous propose à présent de passer au vote de la délibération globale.

*La délibération n° 7 est adoptée à la majorité par 45 voix pour, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR et Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT s'abstenant, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION et Monsieur Denys ALAPETITE votant contre.*

*19 heures 02 : Reprise de la présidence de la séance par Monsieur Pierre-Christophe BAGUET.*

## 8. FIABILISATION DES COMPTES - MISE À JOUR DE L'ACTIF

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Les deux délibérations suivantes – c'est-à-dire la n° 8 et la n° 9 – s'inscrivent dans la suite logique des signatures que Monsieur le Maire a faites ce matin avec la Directrice des Finances publiques. Ces signatures concernent deux conventions partenariales, dont une porte sur le compte financier unique, et l'autre sur la fiabilisation des comptes de la Ville.

Ainsi, la délibération n° 8 concerne la mise en œuvre des recommandations de l'audit de la Direction départementales des Finances publiques, qui s'est déroulé au cours du premier semestre de l'année 2020, et dont nous vous avons présenté les conclusions l'année dernière. Il s'agit donc de corriger quelques erreurs antérieures, qui n'ont bien entendu aucune conséquence sur le résultat de l'année 2021, puisqu'il s'agit uniquement de constatations liées au passif du haut de bilan des comptes de la Ville.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## 9. RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Je rappelle tout d'abord que cette délibération a représenté un énorme travail de la Direction des finances de la Ville, à laquelle il convient aussi d'associer l'ensemble des services municipaux et la trésorerie municipale, puisque ce document écrit et formalise des procédures qui existaient déjà soit dans la pratique, soit de manière orale – puisque les méthodes de travail étaient jusqu'à présent transmises à chaque changement de poste. Or, tout est désormais écrit, puisque ce document fixe ainsi :

- Notre cadre budgétaire ;
- La gestion pluriannuelle des crédits ;
- Les modalités d'exécutions budgétaires ;
- Les opérations de fin d'exercice,
- La gestion du patrimoine ;
- Le fonctionnement des régies ;
- La gestion de la dette ;
- Les modalités d'informations des élus et des citoyens.

Enfin, sachez que la Directrice départementale des Finances publiques a également félicité la Ville ce matin pour l'ensemble du travail réalisé.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Comme vient de l'indiquer Madame LAVARDE, nous étions très heureux ce matin de signer à la fois la convention des services comptables et financiers et le compte financier unique avec la Directrice départementale des Finances publiques, Madame Maïté GABET. Celle-ci nous a donc félicités pour le travail réalisé, et nous a expliqué que nous étions très en avance par rapport à beaucoup d'autres communes dans le vote de ce règlement budgétaire et financier, ainsi que sur la fiabilisation et la transparence des comptes de la Ville. D'autre part, elle nous a aussi annoncé que nous avons obtenu 19,1 sur l'indicateur de qualité comptable local – dont la note est délivrée par Bercy –, et qu'il s'agissait de la meilleure note qui avait été attribuée. Pour information, sachez que la moyenne nationale, ainsi que la moyenne en Île-de-France, est de 17,2.

Applaudissements.

**M. BAGUET :** Je remercie donc à la fois les services financiers et Madame LAVARDE pour l'ensemble du travail réalisé, car nous sommes loin devant les autres communes en matière de qualité comptable de la Ville et des services.

## 10. PROLONGATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION ACCORDÉE PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT JUSQU'AU 31/12/2022

## 11. PROLONGATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ACCORDÉE PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT JUSQU'AU 31/12/2022

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Je vous propose de présenter ces deux délibérations en même temps, puisqu'elles poursuivent exactement le même objectif, à savoir la prise en compte

# Séance du 30 septembre 2020

du décalage de l'opération d'aménagement de l'Île Seguin. Il s'agit en effet de porter la garantie qui avait déjà été accordée antérieurement par la Ville, d'une part à la Caisse des Dépôts et Consignations, et d'autre part à la Caisse d'Épargne, ces garanties s'achevant dans le courant de l'année 2022. Par conséquent, ces deux délibérations consistent à proroger ces garanties jusqu'au 31 décembre 2022.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances pour ces deux délibérations.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a demandé pourquoi la prolongation de la garantie était si courte. D'autre part, Monsieur VATZIAS a également demandé s'il s'agissait d'un remboursement in fine. Il a été répondu en Commission que la prolongation de la garantie correspondait à l'échéance du règlement de la promesse de vente de la partie centrale de l'Île Seguin, et que le prêt était bien in fine. Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## 12. TRANSFERT À RATP HABITAT DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES À LOGIS TRANSPORTS, ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE À L'ÉGARD DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Il s'agit là aussi d'une garantie d'emprunt, et plus précisément d'un transfert lié à un changement de dénomination sociale, puisque Logis Transports est devenu RATP Habitat. D'autre part, il s'agit également de réaménager un des deux prêts, en raison de l'évolution du taux, et de confirmer par ailleurs la garantie de la Ville.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*

## 13. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

**Mme GODIN :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération comporte trois points, dont le premier concerne le renouvellement de trois agents contractuels, et le passage à un contrat de trois ans pour 58 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, dans le cadre de la dé-précarisation. Le deuxième point concerne la mise à disposition de la Ville d'un agent de GPSO à 50 % pour l'accompagnement et la mise en place de la Maison de la planète, et ce, pour une durée de deux mois supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre. Enfin, le troisième point concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Le groupe Ecologistes et solidaires a souhaité connaître les raisons du recrutement d'agents contractuels sur des postes généralistes, comme ceux de la commande publique ou de juristes. Il a été précisé en Commission que la Ville a la possibilité de recruter un agent contractuel lorsque la recherche d'un agent en interne ou d'un agent statutaire s'avérait infructueuse. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## 14. PROLONGATION DES AGRÈMENTS « CENTRE SOCIAL » PAR LA CAF - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LA CAF POUR LA PROLONGATION DES AGRÈMENTS « ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » ET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES »

**M. LOUAP :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, la commission d'action sociale de la CAF (Caisse d'allocations familiales) des Hauts-de-Seine a décidé, en répercussion de la crise sanitaire, de reporter les agréments du Centre social d'une année, soit jusqu'au 30 avril prochain. Cette décision entérinée par les autorités de tutelle devient exécutoire. Je vous propose donc d'approuver ce report, et d'autoriser

Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements avec la CAF. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. RECENSEMENT DE LA POPULATION - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ORGANISER ET FIXER LES MODALITÉS DE LA COLLECTE 2022 ET 2023**

**M. AMAR** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, sous l'autorité de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), la Ville recense annuellement la population bouloonnaise sur la base d'un échantillon tiré au sort de 8 %. En raison de l'épidémie, l'INSEE a décidé de suspendre les opérations de recensement pour l'année 2021 et de les reporter du 20 janvier au 26 février 2022.

Afin de réaliser ce recensement, la Ville mobilise une équipe d'agents recenseurs issus des effectifs municipaux. Je précise également que la campagne 2022 comportera une particularité, puisque les habitations mobiles et les personnes sans domicile fixe doivent désormais être recensées. Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à organiser et fixer les modalités de cette collecte et d'approuver la hausse de la prime liée aux réponses numériques de 75 à 100 euros. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales** : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt demande si le recensement additionnel des sans domicile fixe prévu à compter de la collecte 2022 est spécifique à Boulogne-Billancourt. Il est répondu que cette nouvelle modalité est nationale. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

## **16. AVIS SOLlicitÉ PAR LA PRÉFECTURE À LA DEMANDE D'AMÉNAGEMENT D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE AU 108 RUE THIERS / 33 RUE DU DÔME, DÉPOSÉE PAR SAS FUNECAP IDF**

**M. AMAR** : Mes chers collègues, par courrier en date du 26 juillet 2021, Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt, sollicite l'avis de la commune sur la demande d'aménagement d'une chambre funéraire déposée par la SAS Funecap Idf.

Le projet est envisagé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 108 rue Thiers, au sein d'une copropriété d'habitations. Lors de son Assemblée générale du 8 juillet 2021, la copropriété a émis un avis favorable à ce projet. La date envisagée pour l'ouverture au public a été fixée au mois de septembre 2022. Je vous propose donc de suivre l'avis de la copropriété et d'émettre un avis favorable à ce projet. Merci.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux** : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Sachez que la Ville avait également initié une réunion avec les différents opérateurs funéraires de la Commune, dans le cadre du plan de rénovation de nos cimetières, notamment pour connaître leur avis concernant la réhabilitation du cimetière situé avenue Pierre Grenier. Nous avons alors envisagé de créer un crématorium ou des chambres funéraires, et il a finalement été retenu de réaliser des chambres funéraires – puisqu'il existe déjà deux crématoriums, dont un à Clamart et un autre au Mont Valérien.

Au final, la Préfecture a reçu la proposition de la SAS Funecap Idf pour installer ces chambres dans une copropriété, laquelle nous a ensuite confirmé avoir donné son accord. Pour information, je rappelle que nous ne pouvons pas nous

# Séance du 30 septembre 2020

opposer à cette demande du Préfet, sauf si le projet mettait en danger la salubrité publique et portait atteinte à l'ordre public – ce qui n'est pas le cas dans ce dossier. Par conséquent, et même si nous nous interrogeons sur cet emplacement, car il n'y a aucune place de parking aux alentours, la Préfecture nous invite à nous prononcer favorablement pour ce projet. Nous espérons donc qu'il n'y aura pas trop de difficultés dans ce quartier compte tenu du manque de stationnements, d'autant que cette zone est déjà relativement dense avec la présence d'une école maternelle et d'une école élémentaire. A contrario, les gens pourront quand même se déplacer à pied, puisque cette copropriété est située à proximité du cimetière. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

## **17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À IMMOBILIÈRE 3F, POUR LA CRÉATION DE CINQ LOGEMENTS SOCIAUX SIS 29 RUE LOUIS PASTEUR À BOULOGNE-BILLANCOURT**

**Mme ROUZIC-RIBES** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner le 7 juillet 2020, pour la vente d'un immeuble situé 29 rue Louis Pasteur, la candidature de l'Immobilière 3F a été retenue par la DRHIL (Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement).

Par arrêté en date du 25 septembre 2020, le Préfet a délégué son droit de préemption à l'immobilière 3F. Le bailleur a ensuite acquis cet immeuble de huit logements le 5 janvier 2021. Ce dernier souhaite y réaliser une opération qui comprendra le conventionnement social de cinq logements, à savoir un PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration), trois PLUS (Prêt locatif à usage social) et un PLS (Prêt locatif social).

Afin d'équilibrer financièrement cette opération, l'Immobilière 3F a sollicité une subvention de la Ville de 750 000 euros par courrier en date du 21 juillet 2021. En contrepartie de cette subvention accordée au bailleur, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur un logement, soit 20 % du programme. Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver cette délibération. Je vous en remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances** : Monsieur VATZIAS a demandé quel type de logement était à privilégier. Il lui a été répondu que cela dépendait de la faisabilité technique de l'opération, de la programmation sociale de l'immeuble et du plan de financement correspondant au conventionnement avec la DRHIL. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et

solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## **18. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LES SOCIÉTÉS LPCR COLLECTIVITÉS PUBLIQUES, LPCR DSP YVES KERMEN, LPCR DSP MARCEL BONTEMPS, LPCR DSP LE MANÈGE ENCHANTÉ - LE CARROUSEL DES OURS**

**Mme DE MAISTRE** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet de vous faire approuver la signature d'un protocole d'accord par le Maire, entre la Ville et la société LPCR (Le Petit chaperon rouge). En effet, il est apparu un litige dans le cadre de l'exécution des deux contrats de délégation de service public, portant sur le nombre d'agents présents dans les structures. Ce litige a donné lieu à l'application d'une pénalité financière par la Ville, liée au nombre insuffisant d'agents et au non-respect du contrat.

Suite à ces pénalités, la société LPCR a ensuite assigné la Ville devant le tribunal administratif de Pontoise. Il s'en est suivi des négociations qui aboutissent aujourd'hui à ce protocole d'accord, qui, au sens des dispositions de l'article 2044 du code civil, « reconnaît les concessions réciproques de part et d'autre ». Je vous demande donc de bien vouloir approuver ce protocole, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales** : Au groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, qui s'interroge sur les conclusions du tribunal, il a été répondu que quatre contentieux ont été portés par la société LPCR devant le tribunal administratif, qui ne s'est pas encore prononcé, et que le protocole transactionnel permet d'y mettre un terme définitif. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances** : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.*

## **19. ÉQUIPEMENT DE PETITE ENFANCE « LE MANÈGE ENCHANTÉ » - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE**

## **20. ÉQUIPEMENT DE PETITE ENFANCE « YVES KERMEN » - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE.**

**Mme DE MAISTRE :** Je vous demande de bien vouloir approuver la délibération n° 19 pour la crèche Le Manège enchanté, la société PLCR ayant été considérée comme la meilleure offre. D'autre part, je vous demande également d'approuver la délibération n° 20, et l'offre de People and Baby pour la crèche Yves Kermen, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales pour ces deux délibérations.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :**

Pour la délibération n° 19

Au groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, qui s'interroge sur l'augmentation du montant par berceaux par rapport à la précédente DSP (Délégation de service public), et sur de potentiels impacts du contentieux évoqué en délibération n° 18 de ce même Conseil municipal, il a été répondu que les deux procédures étaient totalement décorrélées. Pour mémoire, il est également rappelé que la société LPCR, délégataire sortant, avait proposé des tarifs très concurrentiels lors de la première DSP pour pénétrer le marché boulonnais, mais a réajusté ses tarifs pour cette deuxième DSP. Cela étant, ces tarifs sont conformes aux prix moyens pratiqués, et demeurent plus compétitifs que ceux de leurs concurrents sur cette offre. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

Pour la délibération n° 20

A la question du groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, portant sur le taux de facturation ambitieux présenté par le candidat, il a été répondu que ce taux engageait le délégataire, et que, si son bénéficiaire se révélait inférieur à celui escompté, il en irait de sa seule responsabilité. De plus, il est précisé que les offres sont analysées sur la base de critères précis et de négociations avec les candidats. C'est sur cette base que

la société People and Baby a été retenue. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité pour les deux délibérations, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD.

**Mme MAZEAUD :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie tout d'abord pour les réponses qui ont été apportées en commission. Toutefois, je tenais à signaler que si l'offre de la société LPCR était très basse dans la précédente délégation, c'est peut-être pour cette raison qu'elle n'a pas tenu ses engagements en termes de personnels. Aussi, et même si cette nouvelle offre se situe au niveau du marché, ce constat reste quand même inquiétant. S'agissant du contentieux, nous aurions peut-être pu aller un peu plus loin, puisque la précédente DSP n'a pas été tenue comme elle aurait dû l'être.

**Mme DE MAISTRE :** Comme vous l'avez relevé, le coût de chaque berceau a effectivement été augmenté. Or, cette nouvelle offre permet justement à la société LPCR de pouvoir augmenter les salaires de ses agents et de son personnel, de manière à pallier la déficience de la DSP précédente.

**M. BAGUET :** Merci. Madame MAZEAUD a raison. Les tarifs appliqués lors de la délégation précédente étaient certainement trop bas, et le délégataire n'a pas été à la hauteur pour fournir le personnel nécessaire. Nous lui avons donc fait des reproches, qui étaient tout à fait légitimes de notre part, et il est vrai qu'il y a aujourd'hui une grande différence entre le montant de la DSP précédente et le montant de cette nouvelle DSP. Nous pourrions donc être beaucoup plus exigeants cette fois-ci sur la qualité du service.

Concernant les commissions d'appel d'offres, il ne faut pas confondre le moins disant et le mieux disant. Or, la loi dit que nous devons choisir le mieux-disant, ce qui ne signifie pas qu'il s'agit de l'offre la moins chère. En effet, nous avons tout à fait le droit de choisir une société, peut-être un peu plus chère que les autres, mais qui offre une meilleure qualité de service et une plus grande réactivité – même si la Préfecture vous écrit systématiquement ensuite si vous ne prenez pas l'offre la moins disante. D'ailleurs, les choses se passent souvent très bien, et les explications de nos services sont généralement admises par la préfecture. Bref, le moins cher n'est pas forcément le meilleur, et vous avez raison sur ce point.

**Mme MAZEAUD :** Je tenais d'ailleurs à féliciter les agents présents dans les commissions de DSP, car ils réalisent un travail d'analyse formidable, et que la qualité d'analyse des offres est vraiment remarquable. Je tenais donc à les remercier.

**M. BAGUET :** Les agents sont effectivement très professionnels, même s'il arrive parfois quelques ratés comme lors de la DSP précédente. Je mets aux voix ces deux délibérations.

*La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.*

*La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.*

## **21. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE POUR LE « LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS » ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA PÉRIODE 2021-2024**

**Mme DE MAISTRE :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est demandé d'approuver une convention d'objectifs entre la Ville et la CAF, pour le lieu d'accueil enfants-parents, situé à la cité de l'enfance. Il s'agit d'une convention de financement classique.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.*

## **22. ESPACE SANTÉ JEUNES : CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE, RELATIVE À LA SUBVENTION POUR LE POINT D'ACCUEIL ET D'ECOUTE JEUNES**

**M. ROCHER :** Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vous rappelle que l'Espace Santé Jeunes est une structure municipale qui accompagne des jeunes âgés de 11 à 25 ans

depuis quinze ans, ainsi que leurs parents et les professionnels. L'action de cette structure est double. Premièrement elle joue un rôle d'action et de prévention, et deuxièmement, elle joue un rôle d'éducation à la santé – tant individuelle que collective. Son objectif final est de favoriser le bien-être des adolescents accueillis. Ses actions sont réalisées dans ses propres locaux, mais aussi au sein des établissements scolaires bouloonnais.

Par une circulaire en date du 6 juin 2020, l'Etat a souhaité confier à la branche Familles de la CAF le pilotage du Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ). Par conséquent, le versement de la subvention de 12 000 euros par an sera assuré par la CAF des Hauts-de-Seine pour les exercices 2021 et 2022.

Soucieuse de maintenir cette participation de la CAF dans l'Espace Santé Jeunes, la Ville souhaite signer cette convention. Il vous est donc proposé d'une part d'approuver la participation financière de la CAF pour les PAEJ de la Ville, et d'autre part d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la CAF des Hauts-de-Seine et la Ville. Je vous remercie de votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

## **23. ESPACE SANTÉ JEUNES - CONVENTION AVEC LES COLLÈGES JEAN RENOIR, PAUL LANDOWSKI, BARTHOLDI, JACQUELINE AURIOL ET AVEC LE LYCÉE ETIENNE-JULES MAREY**

**M. ROCHER :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objectif de reconduire des partenariats existants et de relancer des interventions en direction des quatre collèges de la Ville – à savoir Jean Renoir, Paul Landowski, Jacqueline Auriol et Bartholdi, et le lycée Etienne-Jules Marey.

Depuis 2006, l'Espace Santé Jeunes a permis de sensibiliser en moyenne 1 500 jeunes chaque année, dont 86 % sont des élèves des quatre collèges et du lycée précité. Plus concrètement, ses principales thématiques d'interventions sont la prévention du harcèlement scolaire, et la prévention des addictions, ainsi que la vie relationnelle, affective et sexuelle chez les adolescents. Ces programmes sont discutés lors de commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans chaque établissement scolaire.

Les collaborations entre l'Espace Santé Jeunes et son réseau de partenaires, tels que le BIJ le Trait d'union ou le DAC92 (Dispositif d'appui de la coordination), sont discutées avec le commissariat de police. Les établissements scolaires sont des exemples réussissant ainsi la mutualisation et la transversalité des actions en faveur de la population, qu'il convient de valoriser et de soutenir.

Aussi, et afin de pérenniser les projets d'éducation à la santé qui fonctionnent depuis déjà plusieurs années, je vous propose d'approuver le projet de convention établi entre les quatre collèges de la Ville et le lycée Etienne-Jules Marey, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces cinq conventions. Je vous remercie de votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :** Au groupe Ecologistes et solidaires, qui s'interroge sur les partenariats avec les autres lycées boulonnais, il est répondu qu'il s'agit dans l'immédiat de renouveler des conventions existantes. Les autres établissements seront donc contactés dans les meilleurs délais. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

## **24. ATTRIBUTION DE PRIMES EXCEPTIONNELLES AUX ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU MÉDAILLÉS LORS DE COMPÉTITIONS INTERNATIONALES, EUROPÉENNES OU NATIONALES**

**Mme GENDARME :** Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La politique sportive initiée par la ville de Boulogne-Billancourt s'appuie sur un important tissu associatif, ambitieux en matière de formation des jeunes. Elle aboutit ainsi tout naturellement à l'émergence d'athlètes de haut niveau, qui se distinguent

lors des compétitions nationales et internationales.

Chaque année, les sportifs licenciés au sein d'un club boulonnais, comme par exemple l'ACBB (Athlétic club de Boulogne-Billancourt), ou ceux résidant sur notre commune, s'illustrent lors de compétitions internationales, européennes et nationales.

L'implication personnelle et les performances sportives de l'ensemble de ces athlètes font ainsi rayonner l'image de la Ville, non seulement à l'échelon de la commune mais également au-delà de son territoire. Cela s'est de nouveau traduit lors des Jeux Olympiques qui se sont déroulés à Tokyo du 23 juillet au 8 août dernier, lors desquels trois athlètes sont montés sur les podiums et ont honoré la Ville, et ont porté haut les couleurs de la France. Cette année 2021 a également été marquée par la performance sportive de deux judokas de l'ACBB lors des championnats d'Europe de leur catégorie.

C'est pourquoi nous vous proposons d'attribuer à ces champions une prime exceptionnelle de résultats, dont les montants inscrits dans la délibération correspondent à un barème gradué en fonction du niveau de compétition, de la catégorie, de la pratique, de la place obtenue sur le podium, ou de leur titre de champion de France.

D'autre part, je tenais de nouveau à remercier ces athlètes pour leur disponibilité au sein des différents événements de la Ville, puisqu'ils se sont notamment distingués lors de la semaine olympique qui s'est déroulée dans les écoles de Boulogne-Billancourt en février dernier. Nous étions d'ailleurs une des seules villes de France à les accueillir en raison de la situation sanitaire de l'époque. En effet, nous avons quand même réussi à organiser des rencontres, et ce, bien entendu, dans le respect du protocole sanitaire, et tous les athlètes ont véritablement joué le jeu. D'autre part, ces athlètes sont également revenus lors de la nouvelle journée olympique qui s'est déroulée en juin dernier à la fois dans les écoles et dans l'Ecole municipale des sports, et les avons revus récemment pendant la journée de la mobilité. Bref, ces athlètes ont vraiment joué le jeu en étant présents à toutes ces manifestations et les Boulonnais étaient au rendez-vous pour les accueillir et pour discuter avec eux. Il y avait donc un véritable esprit sportif par excellence auprès de ces champions qui se sont distingués.

S'agissant des primes attribuées dans le cadre des Jeux Olympiques de Tokyo, la judokate Sarah-Léonie CYSIQUE a remporté à la fois la médaille d'argent dans la catégorie des moins de 57 kilos et la médaille d'or par équipe. Nous lui attribuons donc une prime de 5 000 euros pour sa médaille d'argent et une autre de 7 500 euros pour sa médaille d'or. D'autre part, nous attribuons également une prime de 5 000

# Séance du 30 septembre 2020

euros à Astrid GUYART, qui a remporté la médaille d'argent par équipe en fleuret féminin, ainsi qu'une prime de 7 500 euros à notre handballeur Vincent GERARD qui a remporté la médaille d'or avec l'équipe de France.

Concernant les championnats d'Europe, nous attribuons cette fois-ci une prime de 750 euros à Sarah-Léonie CYSIQUE pour sa médaille de bronze, ainsi qu'une prime de 750 euros au judoka Romain VALADIER-PICARD, pour sa médaille d'or dans la catégorie juniors de moins de 60 kilos.

Ces primes permettent donc d'une part de féliciter nos athlètes, et d'autre part de les encourager pour les prochaines échéances, et particulièrement pour les Jeux Olympiques de 2024 qui auront lieu sur notre territoire. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). J'ajoute que nous attribuerons également une prime à Vincent COLLET, coach de l'équipe de France de basket-ball, qui a obtenu la médaille d'argent. D'autre part, je vous informe qu'une cérémonie en l'honneur de ces athlètes sera organisée le 7 octobre prochain, et que vous êtes bien entendu invités à y participer pour les féliciter. Enfin, je tenais à mon tour à les remercier pour leur engagement dans les écoles de la Ville.

*La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Je vous propose à présent que nous reprenions l'ordre de notre ordre du jour.

## **25. MAISON DE LA PLANÈTE - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

**M. MATHIOUDAKIS :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec les événements catastrophiques de cet été (chaleurs au Canada, pluies diluviennes dans le Sud-Ouest français, en Belgique et en Allemagne) j'espère pouvoir dire sans me tromper, et nous le savons tous, que le changement

climatique n'est pas une simple vue comme ne l'est pas non plus la baisse de la biodiversité.

Deux attitudes sont possibles face à ce double constat. Pour certains, l'écologie est un combat idéologique où les formules et les vœux incantatoires finissent généralement par des mesures coercitives. Pour d'autre, l'écologie est un combat collectif et humain, qui impose l'adhésion et la compréhension du plus grand nombre, seule garantie d'obtenir des résultats pérennes. C'est dans cet esprit que notre Maire, avec notre équipe municipale, avons proposé la création d'une Maison de la planète dans notre programme de campagne.

Pour nous, élus municipaux confrontés chaque jour au quotidien de nos concitoyens, les questions auxquelles nous devons répondre sont en effet aussi simples que complexes. Comment réduire dans notre vie quotidienne à Boulogne-Billancourt notre impact sur l'environnement ? Comment faire prendre conscience à certains qu'ils peuvent réduire leur impact environnemental avec des petits gestes ?

L'écologie au quotidien, qui est apparue dans les années 70, a toujours toute sa place aujourd'hui et encore plus. Bien sûr, elle va de pair avec la prise de mesures au niveau des États et des multinationales. Cependant, les gens agissent à court terme, et non en pensant au moyen et au long terme. A notre échelle locale, nous ne pouvons pas agir globalement sur les émissions de CO2 chinoises, estimées aujourd'hui à 30 % des émissions de CO2 mondiales. En revanche, nous pouvons par exemple passer moins de temps sur Internet ou encore acheter des objets d'occasion. S'agissant d'internet, une étude de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) indique que l'envoi d'un mail avec une pièce jointe de 1 Giga consomme autant qu'une ampoule de 60 watts allumée pendant 25 minutes. De même, si Internet était un pays, ce serait le troisième plus gros consommateur d'électricité au monde.

Nous pouvons sensibiliser, former, expliquer, faire comprendre, faire connaître et faire prendre conscience. Ce sont ces réflexions, et bien d'autres, qui nous ont guidés et qui nous guident toujours dans l'élaboration du programme de la Maison de la Planète. Cette dernière ouvrira au début de l'année 2022, dans les locaux de l'ancienne école du Forum située dans le quartier du Pont-de-Sèvres, non loin de l'éco-quartier du Trapèze. Cette Maison a vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire du Grand Paris Seine-Ouest (GPSO), en tissant des liens avec les autres structures de GPSO, notamment avec la Maison de la Nature et de l'Arbre, ou encore avec les structures locales des villes voisines, comme la Ressourcerie de Chaville.

Cette Maison doit être à la fois un laboratoire d'expérimentation des techniques éco-responsables et éco-conçues, un lieu d'échanges, d'apprentissage et d'éducation, ainsi qu'un lieu d'accueil d'éco-entreprises ou d'entreprises s'inscrivant dans l'économie circulaire. La Maison de la Planète rassemble et rassemblera ainsi :

- Une recyclerie sportive, qui comporte un atelier de réparation ;
- Un café associatif accueillant un espace de coworking et de conférences ;
- Le Low tech Lab de Boulogne-Billancourt-Gand Paris, proposant à la fois des tutoriels et des conseils ;
- Une cour aménagée qui accueillera de l'agriculture urbaine ;
- Un guichet unique qui regroupera toutes les politiques publiques environnementales du territoire ;
- Un espace de conférences ouvert aux scolaires, à tous les citoyens et aux entreprises.

Lors de la journée de la Mobilité, des Boulonnais et des responsables associatifs sont venus nous voir pour nous proposer des activités pour la Maison de la Planète. Ils sont bien entendu les bienvenus, comme toutes les idées le sont également. C'est en effet grâce aux échanges, à l'esprit d'équipe et à l'intelligence collective que nous pourrions relever les défis actuels. Ainsi, nous travaillons sur le programme pédagogique de la Maison version mers et océans avec Stéphane LE DIRAISON, notre skipper dont le bateau portera les couleurs de la Ville et de la Maison de la Planète, lors de la transat Jacques Vabre qui partira du Havre le 7 novembre prochain.

D'autre part, je tiens également à vous annoncer la création d'un Comité scientifique autour de personnalités qualifiées, dont la mission consistera à sélectionner, parmi les innovations écoresponsables conçues chaque année, celles que nous pourrions expérimenter dans l'espace public et l'habitat social, ou encore dans les bâtiments municipaux.

Afin d'organiser la vie du lieu, et les règles entre la Ville et les utilisateurs de la Maison de la Planète, un règlement a été rédigé, que je vous propose d'approuver ce soir.

Enfin, je terminerai mes propos en insistant sur la nécessité de faire participer toutes les Boulonnaises et tous les Boulonnais à ce nouvel équipement car l'état de la planète concerne tout le monde, les plus jeunes comme les plus anciens, et n'est pas spécialement l'étendard d'un parti ou d'un mouvement. Ainsi, récemment, un Monsieur de 93 ans m'a longuement parlé des intérêts de l'hydrogène par rapport aux autres énergies polluantes, et la nécessité de la développer pour améliorer l'état de notre planète. Ce témoignage montre que chacune et chacun doit apporter une pierre à l'édifice. Je vous remercie.

**M. BAGUET** : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales** : A la question du groupe Ecologistes et solidaires, sur la différence avec le Low tech Lab, il est répondu que le Low tech Lab est intégré à la Maison de la Planète, et qu'il en constitue un élément à part entière. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET** : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

**Mme RAPILLY-FERNIOT** : Monsieur le Maire, chers collègues, vous serez peut-être surpris de la dureté de mon intervention, sur une délibération qui, a priori, concerne une petite avancée écologique pour la ville de Boulogne-Billancourt. Cette délibération est en effet comme votre présentation, Monsieur MATHIOUDAKIS, elle illustre parfaitement votre vision de l'écologie. Je me permettrai donc de prendre quelques minutes pour vous expliquer les limites de cette vision.

Tout d'abord, je me réjouis lorsque vous constatez que les conséquences du dérèglement climatiques sont partout, et lorsque vous parlez des feux, des inondations ou encore des chaleurs-records. Il est vrai que nous n'avons pas manqué d'illustrations cet été de la catastrophe climatique qui est en cours. Cependant je m'inquiète de voir dans les conclusions que vous tirez face à ce constat que « les collectivités territoriales doivent continuer à sensibiliser, accompagner et aider nos concitoyens dans leur vie quotidienne pour réduire leur impact sur l'environnement. » C'est donc ça votre écologie, que j'appellerai moi une écologie de droite, disant que la responsabilité se situe au niveau individuel, et que chacun devrait faire sa part.

A première vue, cette idée pourrait se défendre, puisque nous émettons aujourd'hui en France l'équivalent de 10 tonnes de CO2 par personne et par an, alors que les objectifs de l'accord de Paris sont de 2 tonnes de CO2 par personne et par an. De fait, vous nous dites que chacun devrait faire sa part. Or, c'est justement l'objet d'une étude de Carbone 4, intitulée « faire sa part », qui a pour objectif de répondre à la question « à quelle hauteur l'action individuelle peut-elle ou doit-elle contribuer à cet objectif ? ». Au final, cette étude liste toute une série d'actions, comme par exemple acheter une gourde, équiper tous les logements en Leds, devenir végétarien, ne plus prendre l'avion, ou encore ne plus acheter de vêtements neufs. Bref, si les individus à titre individuel adoptaient tous ces comportements tous les jours de l'année – que les auteurs de l'étude qualifient de « comportement

héroïque » –, nous arriverions ainsi à une baisse des émissions de gaz à effet de serre de seulement 25 %. Par conséquent, les Boulonnaises et les Boulonnais pourraient-ils faire mieux ? Oui, sûrement. De même, les Boulonnaises et les Boulonnais peuvent-ils devenir des héros et des héroïnes du climat ? Je n'en doute pas, mais cela ne suffira pas car la part restante de la baisse des émissions, soit 75 %, dépend d'investissements et de règles collectives à mettre en place. Or, une partie reposera sur les entreprises, une autre partie sur les institutions publiques, et il nous appartient à nous, ici, de prendre des décisions.

Si la création d'une Maison de la Planète est une très bonne chose, une politique écologique est encore beaucoup mieux. Cependant, je crains que l'objectif de cette Maison soit avant tout de la communication, plutôt que l'illustration d'une réelle prise de conscience, puisque vous refusez et vous résistez à la moindre politique de réduction de la place de la voiture à côté de cette zone. En effet, vous n'avez aucun plan sérieux pour les mobilités douces, pas la moindre trace d'un plan Climat ou d'un budget Climat sérieux, et pas plus tard qu'au dernier Conseil municipal, vous avez refusé collectivement de déclarer l'état d'urgence climatique.

Alors, je ne doute pas que grâce à cette Maison de la Planète tous les Boulonnais et Boulonnaises puissent devenir à titre individuel des héros et des héroïnes du climat. De même, j'espère qu'en se confrontant aux limites de l'action individuelle, ils et elles seront de plus en plus nombreux à nos côtés à vous réclamer une politique écologique réellement ambitieuse.

**M. BAGUET :** Il faut rester humble, car il s'agit uniquement de la Maison de la Planète de Boulogne-Billancourt, et il est évident que nous n'allons pas sauver le monde à nous tout seuls. Il s'agit déjà de créer des synergies entre les bonnes volontés locales, de mettre en lien les associations qui réalisent déjà beaucoup d'actions ou encore de sensibiliser les enfants. Ce dernier point est d'ailleurs essentiel, surtout lorsque je vois l'intérêt qu'ils portent au projet de Stéphane LE DIRAISON, à Greenlandia, ou de Jérôme BRISEBOURG qui est allé plusieurs fois dans les écoles. Cela étant, il faut rester raisonnable, car nous ne sommes qu'à un niveau modeste. Quant à la Maison de la Planète, celle-ci sera justement installée dans un quartier dans lequel nous allons pouvoir expérimenter un certain nombre d'actions, notamment avec le Low tech Lab. Bref, tout cela est déjà bien, d'autant que nous sommes la première ville à créer ce type d'espace.

Pour ce qui est de l'urgence climatique, il est évident que celle-ci est bien réelle. D'ailleurs, et puisque vous nous donnez des conseils, sachez qu'un spécialiste vient d'écrire un livre sur la pollution de la planète, en expliquant notamment que les

avons représentait 1,5 % de la pollution de la planète, et que le numérique représentait pour sa part 4,5 %. D'ailleurs, le simple fait de répondre en chat, ou d'appuyer sur le pouce en l'air partait de Paris pour descendre dans les sous-sols, pour aller ensuite en Bretagne, puis aux Etats-Unis, et revenir au final dans l'autre sens. Autrement dit, l'échange numérique avait fait le tour du monde pour un simple clic. Or, Madame RAPILLY-FERNIOT, je ne peux m'empêcher de vous rappeler la quantité de tweets que vous passez, et ce soir même avant le Conseil municipal, lorsque vous écrivez : « ce soir, ils vont voir ce qu'ils vont voir, j'ai mis mes chaussettes casse-c... ». Je vous félicite. Les avez-vous sur vous ? Par conséquent, si vous voulez faire des économies pour la planète, commencez déjà par vous. De la même façon, calmez-vous sur les réseaux sociaux et sur Internet, et tout le monde se portera bien. Voilà ce que je voulais vous dire.

Applaudissements.

**M. BAGUET :** Je vous propose à présent de passer au vote de cette délibération.

*La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.*

## **26. APPROBATION DU PRINCIPE DE RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MARCHÉ BIOLOGIQUE D'APPROVISIONNEMENT DE PLEIN VENT SIS ROUTE DE LA REINE À BOULOGNE-BILLANCOURT**

**M. CLÉMENT :** Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose de terminer notre séance sur une touche de gastronomie.

Vous connaissez certainement tous notre marché bio, qui a lieu tous les samedis matin route de la Reine en face du parc Léon Blum. Or, et contrairement aux deux autres grands marchés Billancourt et Escudier, celui-ci est géré selon le principe d'une DSP depuis bientôt trois ans. Avec le recul, il s'avère aujourd'hui que ce système fonctionne plutôt bien, d'une part parce que ces entreprises ont des réseaux qui nous permettent de sélectionner d'excellents commerçants – qui sont parfois même producteurs –, et d'autre part parce qu'elles assurent le contrôle des produits et qu'elles nous fournissent des rapports très détaillés sur l'activité. Par ailleurs, elles assurent également la continuité de l'activité chaque semaine, ainsi que le renouvellement des commerçants en cas de défections. Enfin, la Ville dispose d'un système de résiliation relativement simple en cas de graves manquements du délégataire.

Par conséquent et pour toutes ces raisons, je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de renouveler ce

principe de délégation de service public pour le marché bio de la route de la Reine.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances.

**M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui. Monsieur DE JERPHANION.

**M. DE JERPHANION :** Nous voterons pour cette délibération. Je profite également de ce dernier point pour remercier Madame Caroline PAJOT de toutes ces années passées au Conseil municipal. D'autre part, je vous informe que notre collègue Monsieur Hilaire MULTON a été promu au grade d'Officier des arts des lettres, et je tenais à le féliciter. Je vous remercie.

Applaudissements.

**M. BAGUET :** Félicitations. Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

*La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Nous en avons terminé avec notre ordre du jour. Je vous propose à présent de passer au vœu déposé par l'opposition, que Monsieur LESCOEUR va nous présenter.

Vœu déposé par le groupe Ecologistes et solidaires

**M. LESCOEUR :** « Nous proposons tout simplement que la ville de Boulogne-Billancourt déclare l'état d'urgence climatique. »

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET

**M. BAGUET :** Vous aviez déjà présenté ce vœu lors du dernier Conseil municipal, en vous appuyant sur le fait que GPSO était le seul des douze territoires à avoir voté contre le DOO (Document d'orientations et d'objectifs) de la métropole. Je vous avais alors expliqué que beaucoup d'autres territoires s'étaient également exprimés contre, et que nous n'étions pas les seuls, et que vous disiez une chose inexacte dans votre Tweet. Enfin, je vous avais invité à modifier ce Tweet,

ce que vous avez fait dès le lendemain, en corrigeant que GPSO n'était pas le seul territoire à avoir voté contre ces orientations. Je tenais donc à vous en remercier car cela était honnête de votre part.

Malheureusement, Madame RAPILLY-FERNIOT a ensuite un peu déliré sur les réseaux sociaux. J'ai effectivement déclaré que le fait d'affirmer des choses fausses en politique altérerait la crédibilité du discours public, et que cela servait les extrêmes. Or, vous avez légèrement transformé mes propos, en disant que « nous roulions pour le Rassemblement national, alors que vous présentiez un vœu sur l'urgence climatique ». Si vous connaissiez un peu mieux mon engagement politique, vous sauriez que je n'ai jamais eu la moindre accointance avec le Rassemblement national de ma vie, que j'ai toujours combattu ce parti, et que je le combattrai toujours tant que je serai en responsabilités publiques. Je n'ai donc aucune leçon à recevoir sur ce sujet.

Vous nous demandez aujourd'hui de déclarer l'état d'urgence climatique, mais je ne vois pas le rapport avec Boulogne-Billancourt. De plus, nous venons de vous expliquer que nous devons rester modeste et humble, et que chacun devait faire ce qu'il fallait à son niveau. Bref, il s'agit plutôt d'un vœu pieu ou d'un vœu de communication. Le fait de le voter ou non ne changera pas grand-chose.

**M. LESCOEUR :** Lors du dernier Conseil municipal, vous aviez plutôt répondu à côté du problème de l'urgence climatique. Or, comme le vœu de ce soir n'émet aucune condition ni aucun enrobage, vous pouvez donc voter l'état d'urgence climatique pour la ville de Boulogne-Billancourt. D'ailleurs, beaucoup de villes du monde le font déjà, que ce soit à la demande du secrétaire général de l'ONU, et même à la demande du pape. Ce vœu ne vous engagera pas, au-delà du fait que vous reconnaissiez cette urgence climatique, et que Boulogne-Billancourt la reconnaisse également. Par conséquent nous pouvons le voter tous ensemble.

**M. BAGUET :** Conformément au règlement intérieur, les vœux portent sur les affaires locales. Qu'en pensez-vous les uns les autres ?

**M. DE JERPHANION :** En ce qui me concerne, les vœux de fin de Conseil municipal sont uniquement de la communication, et ce sont effectivement des vœux pieux. Ce ne sont pas des délibérations. Cela étant, nous voterons quand même pour ce vœu, car nous sommes d'accord avec le message. Par conséquent, et si vous l'acceptez, je vous propose, chers collègues de la majorité, que nous votions ce vœu tous ensemble. Ce serait une première et cela serait un signal.

# Séance du 30 septembre 2020

**M. VATZIAS :** Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit bien évidemment d'un vœu d'actualité qui mérite d'être entendu et soutenu. De plus, il s'agit effectivement d'un vœu pieu qui ne lie à aucun engagement, puisqu'il ne propose aucune action.

**M. MATHIOUDAKIS :** Ce vœu n'a aucun sens à notre niveau, et il s'agit uniquement de communication. Que signifie ce vœu ? Signifie-t-il que tous les Boulonnais doivent rester chez eux et qu'ils ne doivent plus consommer d'électricité ? Est-ce cela l'état d'urgence ? Devons-nous déclarer la ville de Boulogne-Billancourt en état de confinement total en nous coupant du monde ? Est-ce cela l'état d'urgence ? Non. Aussi, et au même titre que Madame RAPILLY-FERNIOT a dit que la Maison de la Planète était uniquement de la communication, je dis que ce vœu est lui aussi de la communication. Je ne prendrai donc pas part au vote de ce vœu, car il représente un acte de communication et qu'il n'est pas sensé. Si vous voulez faire un vœu, dans ce cas, demandez l'état d'urgence climatique de la France au Président de la République ou auprès de l'Europe. Cela aura un sens. En revanche, déclarer l'état d'urgence climatique pour Boulogne-Billancourt n'a aucun sens. Merci Monsieur le Maire.

**M. BAGUET :** Il est vrai que nous ne connaissons pas les mesures de cet état d'urgence. Certes, nous pouvons effectivement constater qu'il existe un problème climatique. Cependant, ce n'est pas à nous, en tant que Ville ou au Conseil municipal, de déclarer un état d'urgence climatique. Encore une fois, il faut rester humble. Voilà ce que je vous propose. Si vous le souhaitez, je veux bien que nous travaillions ensemble sur la rédaction commune d'un vœu, mais pas de le voter en l'état.

**M. LESCOEUR :** La déclaration d'urgence climatique se fait à tous les niveaux, tant au niveau d'un quartier, que d'une ville, d'un pays ou du monde. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le secrétaire général de l'ONU, en déclarant le monde en état d'urgence climatique. Encore une fois, cet état peut très bien être déclaré au niveau d'une ville ou d'un territoire, et je proposerai le même vœu à GPSO. Cela étant, je veux bien que nous propositions autre chose.

**M. BAGUET :** Nous pourrions effectivement travailler un vœu à l'échelle du territoire. De plus, je rappelle que nous allons présenter un budget Climat à GPSO, puisque nous avons arrêté le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) avec mes collègues. Nous avons en effet consacré énormément d'argent à ce plan, puisque le PPI de GPSO s'élèvera à 283 millions d'euros pour les cinq dernières années du mandat, et qu'une bonne partie de cet argent sera justement consacré au plan Climat ou encore aux circulations douces. Par conséquent, je préfère que nous travaillions plutôt à

cette échelle. D'autre part, j'ai également une réunion avec le Préfet, ainsi qu'avec les quatre Présidents de territoire et le président du Conseil départemental le 16 octobre prochain, pour parler du schéma vélo départemental dans nos villes. Voilà donc des choses concrètes – si l'Etat veut bien nous aider –, sachant que Madame PÉCRESSE nous a également promis d'importants investissements. Bref, je ne suis ni contre ni pour votre vœu tel qu'il est présenté aujourd'hui. Enfin, il faudrait aussi que l'Etat gère sa schizophrénie, car d'un côté il nous demande d'augmenter la population, et de l'autre il nous demande de protéger la planète. De la même façon, le Préfet nous demande de relancer l'économie du pays en relançant le bâtiment, et de l'autre il nous interdit d'en construire. Franchement, je ne sais plus quoi faire, et les choses sont plutôt compliquées depuis 18 mois. Par conséquent, mettons-nous d'accord sur les objectifs humbles que nous pourrions tenir, et nous demanderons à Monsieur MATHIOUDAKIS de créer un groupe de travail sur ce sujet. Voilà.

Le vœu déposé par la majorité est reporté.

Encore une fois, n'oubliez pas la séance de remise des récompenses aux médaillés olympiques le jeudi 7 octobre, ainsi que le vernissage d'une exposition de très grande qualité consacrée au peintre Jean BOUCHAUD le vendredi 15 octobre. Enfin, je vous rappelle que notre prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 9 décembre, et nous vous communiquerons très prochainement les dates du premier semestre 2022.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures.*